

Exercice 18

Arrêt des commissaires chargés des affaires du domaine royal en Languedoc, concernant la justice haute, moyenne et basse des lieux de Villeneuve(-les-Corbières), Rouffiac(-des-Corbières) et Cascastel(-des-Corbières), 26 décembre 1686 (Archives départementales de l'Aude, H 658).

1 Extraict d'un arrêt de Messieurs les Commissaires.
2 Les commissaires députéz par Sa Majesté pour connoître
3 du fait des domaines en la province de Languedoc.
4 Entre M^e Pantaléon Guérin, fermier des domaines de
5 Languedoc, demandeur en réunion au domaine de Sa
6 Majesté de la justice haute, moyene et basse des lieux
7 de Villeneuve, Rouffiac et Cascastel et leurs dépendances
8 pour en jouir par le dit Guérin pendant son bail avec restitution des
9 indues jouissances depuis vingt neuf ans et à ce que noble Guillaume
10 Darse, seigneur des dits lieux, soit condamné à payer annuellement
11 à Sa Majesté l'albergue de dix chevaliers et les arrérages, à raison
12 de trois livres chacun, d'une part
13 et le dit Darsse assigné et deffendeur d'autre part.
14 Veu l'extraict d'assignation etc.
15 Nous, commissaires susdits, ordonnons que la moytié de la justice
16 haute, moyene et basse des lieux de Villeneuve et Rouffiac
17 demeurera réunie au domaine du roy avec restitution des fruits
18 depuis vingt neuf années. Maintenons le d[it] s[ieu]r Darse en la
19 possession et jouissance de l'autre moytié de la ditte justice à la
20 charge de payer annuellement à Sa Majesté l'albergue de cinq
21 chevaliers, évaluéz à trois livres pour chaque chevalier,
22 à compter pour les arrérages du passé du jour de la demande.
23 Ordonnons pareillement que la justice haute, moyene et basse
24 de la terre et seigneurie de Cascastel demeurera réunie au
25 domaine avec pareille restitution des fruits depuis vingt neuf
26 années, dépens compensés. Fait à Montpellier le vingt sixième
27 décembre mille six cens quatre vingts six. Signés de Lamoignon,
28 de Moulceau, de Manse, Lauriol, Villot et Boudon. Collationné
29 Le Sellier signé. Collationné par nous con[seil]ler
30 du roy refférandère de la chancelle
31 rie du Languedoc.